



Propriété Industrielle

Les permanences

Protéger ses innovations & créations

SOLUCCIO

Les offres





Les permanences **propriété industrielle**

VOTRE PROFIL

VOUS ETES

> Tout public : porteur de projet de création / reprise

VOTRE BESOIN

Vous avez besoin :

- > D'être conseillé pour bien protéger votre innovation, votre projet.
- > Vous vous interrogez sur la disponibilité du nom de votre société, sur la brevetabilité de votre invention ou pour toutes autres questions sur les contrats ou la contrefaçon.

NOTRE SOLUTION

OBJECTIFS DE L'ATELIER

> Bénéficier des compétences et expertises professionnelles en droit de la Propriété Industrielle & droits connexes.

LES + DE LA CCI

- > Entretien sous stricte confidentialité par des personnes qualifiées selon l'article L421-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.
- > Conseils d'experts de la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI).

CALENDRIER

27 avril | 15 juin | 28 septembre | 23 novembre

HORAIRES & DUREE

Permanences de 9h à 18h

Rendez-vous individuel de 45min en visioconférence ou par téléphone.

TARIF

Entretien gratuit | [Sur inscription](#)

VOS CONTACTS

02 38 77 77 35 | michele.retournee@loiret.cci.fr

CCI Loiret | Citévolia
1 Place Rivierre-Casalis | CS 80612 | 45404 Fleury-les-Aubrais

www.loiret.cci.fr

Rubrique « Se développer », « Compétitivité », « Produire et innover »